

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°
526)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 892

présenté par

Mme Batho, M. Fournier, Mme Laernoës, Mme Belluco, M. Thierry, Mme Arrighi, M. Bayou,
M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Lafferrière, M. Lucas,
Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas,
Mme Sebaihi, M. Taché et Mme Taillé-Polian

ARTICLE 11

À l'alinéa 6, supprimer les mots :

« , notamment ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification. La notion de "conditions économiquement acceptables" étant particulièrement floue, il convient de restreindre les dérogations aux seuls cas prévus par le 1° du II.